
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 19 décembre 1998, à 10 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade*, *M^{me} Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 décembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 19 décembre 1998, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Avant que nous reprenions la suite du premier débat sur le budget, je vous signale qu'un photographe du journal *Le Courrier* a demandé à pouvoir faire quelques photos, pour le reportage de son journal à propos de cette journée. Le bureau a pensé que cela était tout à fait possible, et je ne pense pas qu'il y ait d'opposition, dans cette salle, à cette manière de procéder. (*Acquiescement de l'assemblée.*)

Nous reprenons la suite du premier débat, avec l'intervention du Parti démocrate-chrétien. La parole est à M. Pattaroni.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B)¹.

Suite du premier débat

M. Robert Pattaroni (DC). A notre avis, Monsieur le président, le Conseil administratif a travaillé. On pourrait même dire qu'il a fait son travail, mais il n'a pas accompli son devoir. Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas accompli son devoir? D'aucuns l'ont dit, y compris au sein du Conseil administratif, au début de la législature, «Tout nouveau, tout beau», «Balai neuf balaie bien!», on allait voir ce qu'on allait voir... Et, bien entendu, les idées ne manquaient pas, on les avait d'ailleurs présentées, lors des élections, pour être élus. Par la suite, malheureusement, indépendamment des idées, des intentions, la situation économique ne s'est pas améliorée. C'est bien dommage, mais c'est une réalité. Et puis, quatre partis sur cinq du Conseil administratif sont aussi représentés maintenant au Conseil d'Etat et il leur a fallu faire preuve d'imagination pour tenter de redresser la situation financière du canton. Saluons-les, parce que les conseillers d'Etat, eux, ont su faire preuve d'imagination. Certes, au Conseil d'Etat – cer-

¹ Rapports, 2195, 2487.

tains d'entre vous me le diront peut-être – le Parti démocrate-chrétien est aussi représenté et c'est peut-être ce qui stimule le Conseil d'Etat à faire un peu mieux que le Conseil administratif... (*huée*) où, malheureusement, il n'y a pas ce lien propulsif. (*Rires et protestations.*)

Au Conseil administratif – Monsieur le président, vous qui aimez l'histoire – nous sommes revenus à Yalta: chacun pour soi, et «Ne touche pas mes billes, sinon je tire dans ta cour!» Par voie de conséquence, nous faisons face à une situation où personne n'ose formuler de propositions.

Nous attendions, pour le moins, comme un certain conseiller municipal l'avait dit – rendons à César ce qui est à César – lorsqu'il était assis parmi nous et non, comme maintenant, là-haut, au bureau – je parle de vous, Monsieur le président – nous attendions au moins, disais-je, un budget alternatif. Par exemple un budget représentant le statu quo, l'immobilisme, le manque de choix, le manque de politique, avec 45 millions de déficit, ou un budget à 30 millions de déficit, ou encore un budget à 15 millions de déficit parce que nous estimons qu'on n'aurait pas dû aller jusqu'à 30 millions, comme le Parti libéral l'a dit modestement tout à l'heure. Nous aurions dû présenter un budget avec 2% de déficit, 4% ou, comme maintenant, 6%.

Je voudrais dire, à ce propos – parce que c'est une nuance qu'il faut introduire à ce moment de la discussion – que nous ne considérons pas, nous, PDC, le déficit zéro comme étant un dogme. Entendons-nous bien: je ne suis pas en train de dire qu'un déficit de 60 millions est acceptable, mais je dis que, si, par exemple, le Conseil administratif avait favorisé des investissements pour une amélioration de la situation à Genève dans différents domaines, le déficit aurait un sens différent de celui du déficit passif que nous avons actuellement. La parenthèse est fermée, Monsieur le président.

Nous étions plusieurs, et nous avons été jusqu'au bout, Monsieur le président, à souhaiter que l'on améliore la situation financière de cette Ville. Certains aiment à dire qu'ils ont été les initiateurs de la proposition d'une table ronde. Mais nous étions les seuls à avoir été jusqu'au bout, puisque nous avons présenté une motion dans ce sens. Malheureusement, les cinq autres partis, pour des raisons diverses, l'ont refusée. Or nous constatons que nous aurions pu nous rencontrer au cours de ces dernières semaines pour prendre un certain nombre d'options, mais cela n'a pas été fait. C'est, finalement, regrettable et nous pensons que ce fait explique la situation de dernière minute devant laquelle nous nous trouvons.

D'autre part, je voudrais aussi vous rappeler les moments de faiblesse. Tout le monde peut avoir des faiblesses. Mais je relèverai quand même que, au moment du tour de préconsultation, les partis de l'Entente ont dit: «Ce n'est pas possible d'accepter ce budget. On le renvoie au Conseil administratif.» Mais le Parti socialiste, Monsieur le président, vous vous rendez compte, le Parti socialiste, qui a été

raisonnable pendant un certain nombre de minutes et qui s'est joint à nous, a ensuite succombé à la tentation, comme cela arrive souvent. Et, quand le PS est revenu en salle, il nous a dit que nous allions voir ce que nous allions voir, que nous aurions une myriade de propositions, des modifications d'importance, significatives, politiques... Qu'avons-nous vu? Une tentative d'attaque au sujet du Grand Théâtre – je ne me prononce pas par rapport à cela – et c'était une vraie proposition, quel que soit l'avis qu'on peut avoir. Cela mis à part, nous nous trouvons aujourd'hui devant une Alternative avec trois, quatre ou cinq partis qui, finalement, nous disent «Nous allons voter le budget tel qu'il est.» A quoi a servi ce cinéma du tour de préconsultation? Toutefois, je dois reconnaître que l'Alliance de gauche est fidèle à elle-même, à l'échelon de l'Etat comme au niveau de la Ville. Il faut relever l'infidélité: la fidélité, à notre avis, est une valeur.

Maintenant, je voudrais dire un mot concernant la méthode pour établir le budget, et j'ai encore deux points à développer, Monsieur le président. Bien entendu, nous n'avons pas beaucoup de temps et nous ne pouvons pas développer ce sujet. Cependant, je voudrais le développer un peu, Monsieur le président. Je pense que, sur le plan de la méthode, il y a au moins quatre choses que nous pouvons faire.

La première chose, c'est de recevoir et de voter les comptes au printemps, comme cela se fait d'ailleurs dans les meilleures entreprises. Ensuite, toujours au printemps, nous devons fixer des objectifs au Conseil administratif, c'est-à-dire des objectifs de budget. Troisièmement, je pense – et je sais que c'est un sujet de controverse – que, si on veut se concentrer sur l'essentiel, nous devons adopter le système des enveloppes budgétaires. Et, quatrièmement, je pense qu'il faudra mettre en pratique les promesses électorales. Ce point sera extrêmement difficile à tenir.

Pour terminer, Monsieur le président, je voudrais encore évoquer quelques pistes sur le plan structurel. C'est assez «interpellatif», si j'ose utiliser ce mot probablement inventé ce matin même. Premièrement, si nous voulons faire en sorte que la transparence existe, quant au rôle des uns et des autres, quant aux dépenses et aux coûts – je ne parle plus de la comptabilité analytique que nous verrons adopter ici un jour – je pense que nous devrions tenter l'exercice des comptes relatifs aux recettes sans la péréquation. Nous savons que, dans le reste de l'Europe et en Suisse, les choses se passent ainsi et que c'est probablement un moyen de voir où nous en sommes réellement.

Je propose, deuxièmement, de reprendre la question de la révision du rôle Etat/communes. C'est simple, mais je le dis, parce que, honnêtement, on doit le dire, on ne peut pas négliger cette piste d'économie, mais j'ai conscience que l'idée n'est pas nouvelle, rassurez-vous!

Je pense aussi que nous devrions explorer deux autres pistes – et ce sont les deux dernières que je propose ce matin, mais j’en ai d’autres en réserve. Premièrement, la possibilité de créer une communauté urbaine – attention, d’autres l’ont citée, je la reprends maintenant et je ne prétends pas que nous sommes les premiers à suggérer cette possibilité. Elle existe et il doit y avoir, sauf erreur, une motion à ce sujet dans le cartable.

Et puis, comme deuxième piste, Monsieur le président, j’ose proposer – mais c’est peut-être à titre personnel, parce que je ne suis pas sûr d’être suivi par l’ensemble du PDC – d’étudier les questions relatives à la fusion Ville/Etat. Je ne parle pas de «fusion globale», mais je pense que nous pourrions aller dans cette direction. Mais comment choisir ce chemin quand on ne sait pas où on est, ni où on va, ni où on pourrait aller? Il faut avoir le courage intellectuel d’entamer ce genre de démarche.

Voilà, Monsieur le président, je pense que vous avez deviné que, en son état actuel, sauf en cas de miracle – on admet toujours qu’il peut y avoir des miracles dans une journée – nous ne pourrions pas accepter le budget. J’ai dit! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Pattaroni. Pour le Parti socialiste, je donne la parole à M. Ziegler.

M. Marco Ziegler (S). Le groupe socialiste m’a chargé, en tant que chef de groupe, de présenter sa position, bien que je ne sois pas membre de la commission des finances. De ce fait, j’ai, sur l’ensemble du processus budgétaire, un certain recul qui me permettra peut-être de vous présenter quelques appréciations personnelles.

Sur la technique à suivre par cette commission et sur les difficultés rencontrées pour réaliser le travail budgétaire, sur l’aggravation de ces difficultés année après année, le groupe socialiste se reconnaît entièrement dans ce qui a été dit par le président de la commission des finances et par le rapporteur général. Je ne reviendrai pas sur ces propos, cela nous permettra de gagner du temps. D’ailleurs, pour retrouver l’essentiel de cette discussion, il suffit de relire les *Mémoriaux* de ces dernières années.

Cela dit, au moment d’aborder le budget lui-même, je voudrais apporter quelques précisions pour ceux qui participeraient à ce débat pour la première fois, ainsi que pour les téléspectateurs qui suivent nos débats sur la chaîne Léman Bleu et qui ne pourront manquer d’éprouver des sentiments assez contradictoires: il existe une double perception de ce débat et des fonctions de ce débat. Il en émane

tout d'abord une certaine ivresse du «savoir total» sur l'existence, puisqu'il touche au fonctionnement de l'ensemble de notre entité municipale, de nos services municipaux. Dans ce document, dans ce rapport, est condensée la totalité de l'activité, la description chiffrée de l'activité des services municipaux, pour toute une année. Quel pouvoir! Quelle illusion, en tout cas, de pouvoir, puisque nous allons pouvoir retrancher, voter, approuver ou modifier ces lignes budgétaires et agir ainsi sur l'ensemble des services de la collectivité. Cela, c'est peut-être le premier sentiment; c'est ce qui explique ces discours très mâles, très virils, très tonitruants sur ce qui aurait dû être fait différemment, sur ce qui aurait été le budget idéal, sur les manquements du Conseil administratif... Il y a, certes, beaucoup de choses à dire. Mais, en même temps, là aussi, ayons un peu de réserve. Relisez les *Mémoriaux*, car cela fait dix, quinze, vingt ans et probablement beaucoup plus que les discours se suivent et que le vote à la fin de la journée – et, là, j'en viens à la deuxième fonction de cette journée budgétaire – se ramène finalement à bien peu de chose. Nous aurons peut-être de nombreux amendements du côté du Conseil administratif, mais les points de divergence, tels qu'ils ont déjà été exposés par les précédents intervenants, se concentrent dans une dizaine, une bonne dizaine de points qui ont fait ou feront l'objet de nos discussions.

Si vous voulez mesurer l'impact de notre travail, aujourd'hui, il faut vous rendre compte que nous avons discuté de 53 ou 83 amendements – je ne sais plus exactement le nombre – à la commission des finances avec un résultat final de 16 millions de francs de diminution du budget, dont les trois quarts concernent le poste du remboursement des frais de police à l'Etat, que nous devons, en définitive, remettre au budget. 16 millions de francs sur 800 millions de francs au total du budget municipal représentent donc 2% de ce total. Nous avons pris sur 2% du budget. Tout le reste constitue l'héritage de toutes les décisions prises, jusqu'ici, par nos prédécesseurs, par les précédents Conseils administratifs. La Ville est une institution qui vit, qui est un système en tant que tel, qui a comme but de perdurer, de se reproduire et, de ce fait, je crois que l'on peut comparer le budget avec le code génétique. En effet, le code génétique est un acquis, constitué de l'accumulation de toute une expérience historique. Nous sommes ici pour calquer ce budget sur les précédents, pour conserver cette administration municipale et ses prestations qui sont d'importance. C'est cela l'essentiel de notre travail. Et puis, il reste la petite marge, les 2%, qui représente le facteur de mutation, le facteur d'évolution, le désordre nécessaire à tout système vivant; le facteur d'indécision. Et, là-dessus, nous avons pris. Nous avons quelque chose à dire. Les discours des précédents intervenants ont leur importance, mais seulement pour ce 2% du budget ou pour cet ordre de grandeur là. C'est de ce pourcentage que nous débattons, et il faut avoir à l'esprit ce sens des proportions. Je m'adresse tout particulièrement à ceux qui refusent le budget: vous êtes en train de jeter 98% de la réalité, pour un désaccord, une divergence sur 2%. Voulez-vous vraiment assumer cette responsabilité?

Aujourd'hui le moment est venu de voter ce budget. Nous, socialistes, avons conscience que, pour l'essentiel, le travail budgétaire a été fait et que ce n'est plus le moment de le faire. Il a été rappelé tout à l'heure que le groupe socialiste, lors du débat d'entrée en matière, avait commencé par décider le refus de l'entrée en matière, mais il y avait, à ce moment-là, encore quelques mois de travail à venir et le souhait était alors de revenir avec un budget modifié. Aujourd'hui, il n'y a plus de délai. Aujourd'hui, nous devons prendre une décision qui engage l'administration pour l'année prochaine. Nous avons une responsabilité à l'égard de l'ensemble des services, à l'égard de la population. Ne pas voter le budget risque de déstabiliser tous les travailleurs de la fonction publique municipale et la population. Ne pas voter le budget, c'est se lancer dans l'aventure. Nous, socialistes, n'entendons pas nous lancer dans cette aventure-là. En principe, et sous réserve bien sûr de l'évolution de cette journée, nous voterons ce budget.

Mais j'aimerais quand même en revenir aux 2% sur lesquels une prise de responsabilité politique est possible et souhaitée. Je rappelle ici ce que les socialistes avaient annoncé au moment du débat d'entrée en matière: nous souhaitons, sur cette part du budget, une intervention forte du Conseil administratif et de ce Conseil municipal, derrière lui, de façon à joindre nos forces respectives pour parvenir à des modifications d'importance, qui auront des incidences sur les budgets des années prochaines.

Le premier grand chantier sur lequel nous voulions des signes positifs et des engagements très précis, voire la diminution de certaines lignes budgétaires, touchait au grand problème du désengagement de la Ville d'un certain nombre de prestations importantes, de prestations que nous souhaitons conserver à leur taux d'activité actuel: les institutions culturelles, les grandes institutions sportives. Pour parvenir au désengagement de la Ville du financement de ces institutions, il s'agissait, selon nous, de créer un choc pour qu'un changement se produise et que d'autres collectivités publiques genevoises, que ce soit la collectivité cantonale ou celle des autres communes, prennent leur part de responsabilité dans ce domaine. Nous maintenons ces demandes, même si nous n'avons pas été suivis en commission. Certaines objections et critiques qui ont été formulées contre nos propositions ne sont d'ailleurs pas dépourvues de bon sens. On nous a dit: «Il ne suffit pas de renoncer à telle part de subvention» pour que, aussitôt, une autre commune surgisse et dise: «Je l'inscris à mon budget», alors qu'elle n'en a plus le temps. Il est clair que, pour 1999, on ne peut pas imaginer que les autres communes genevoises introduisent de nouvelles lignes budgétaires. Mais c'est dans ce sens que nous souhaitons, aujourd'hui, un débat et un engagement clair de ce Conseil municipal.

Nous déposerons des motions, incluant un échéancier, afin de dire clairement que le Conseil municipal de la Ville de Genève a la volonté ferme de diminuer progressivement sa part et d'offrir la totalité des accès à ce dossier aux autres

communes et au Canton, le cas échéant; aussi bien l'accès aux conseils de fondation que la participation aux prises de décision. Mais les nouveaux partenaires devront également mettre la main à leur poche pour parvenir à un financement équitablement réparti entre tous. Cela suppose, bien évidemment, tout un travail technique de la part de ce Conseil en vue de définir cette part équitable. Il convient de relancer ces dossiers, qui ont été bloqués, en partie, par la table ronde – on l'a rappelé tout à l'heure – mais cela n'est qu'un arrêt provisoire de la négociation, car elle doit reprendre. Et il est important que le Conseil administratif s'engage dans cette négociation et, surtout, qu'il puisse s'appuyer sur une prise de position ferme de ce Conseil municipal. Nous maintenons donc notre demande sur ce plan.

D'autres changements ont été opérés par le Conseil municipal ou peut-être, avant lui, par le Conseil administratif. Il y a tout d'abord deux situations dans lesquelles les choses changent d'une année à l'autre, ce qui ne nous réjouit guère. Il y a tout d'abord les changements liés aux variations des lignes budgétaires, elles-mêmes dues au transfert de postes à une autre rubrique. Cela remet en question d'une année à l'autre la lisibilité de ces postes qui «voyagent». Il s'agit certes d'un processus ouvert. Néanmoins, je crois que l'ensemble des membres des commissions spécialisées et de la commission des finances adresse, chaque année, les mêmes remarques aux chefs de groupe, qui sont le mur des lamentations, concernant la difficulté de comparer un budget d'une année à l'autre. Il faudra bien, dans ce cas – cela touche à la technique de l'élaboration du budget – que le département des finances trouve la solution pour assurer une certaine continuité d'un budget à l'autre.

Il y a un deuxième problème qui concerne également le département des finances – je n'en veux pas au ministre des finances, mais, enfin, c'est quand même bien avec lui que la commission des finances dialogue et travaille. Ce problème concerne le manque de certitudes concernant les prévisions. Rappelez-vous l'incident de l'année dernière, ce budget qui démarre sans tenir compte de la limite légale du déficit. Des incidents de ce genre seraient facilement évitables, semble-t-il. Cette année, nous avons le problème des amortissements. On découvre, au dernier moment, que nous amortissons des dépenses qui n'ont pas été engagées, alors que, dès le débat d'entrée en matière, cette question a été soulevée et que la commission des finances a posé, à ce sujet, des questions très précises. Il faudrait quand même pouvoir résoudre ce facteur d'incertitude.

J'aborde maintenant des questions peut-être plus importantes, qui ont trait aux facteurs de changement de ce budget, par rapport au précédent, proposés par le Conseil administratif lors du dépôt de ce projet de budget.

Nous avons, au sein du groupe socialiste, des réserves, des critiques claires sur le fait que l'on n'avait pas pu aboutir à l'objectif du maintien des subventions

au même niveau que celui de l'année précédente. Cela représente, de notre point de vue, une iniquité, une inégalité de traitement entre les membres de la fonction publique municipale, à qui l'on a demandé d'accepter le gel des salaires, donc un maintien de l'ensemble du niveau de leurs rémunérations, et les subventionnés ou, du moins, certains subventionnés. Bien sûr, on peut invoquer de très bonnes raisons pour expliquer ces variations. Cela dit, il en résulte que le signal donné à la fonction publique en particulier, mais aussi à bon nombre de subventionnés qui n'ont plus vu bouger leurs subventions depuis de nombreuses années, n'est pas satisfaisant. Nous regrettons cela. Nous arriverons, semble-t-il, tout à l'heure à une petite correction sur ce point. Je pense, en particulier, au problème de la subvention du Grand Théâtre; nous y reviendrons et il semble qu'un accord puisse se dégager. J'attends les débats finaux pour me prononcer à ce sujet. Mais, enfin, c'est une préoccupation qui reste importante.

Il y a enfin une dernière modification que le Conseil administratif a proposée, non pas lors du dépôt initial du budget, mais lors de la deuxième mouture, et qui touche au problème des prestations sociales. La question a été tranchée par la commission des finances. Les commissaires socialistes de la commission des finances préconisaient ce retour au statu quo. C'est, pour nous, une question d'importance. Le message transmis à la population doit être très clair. Il n'est pas question de voir régresser certaines prestations, alors que d'autres sont maintenues au même niveau. Tout le monde doit être traité d'une manière identique, c'est le cas également pour les prestations municipales. Si les raisons de modifier le système sont fondées, il faudra débattre de cela, mais pas dans le débat budgétaire. Il existe d'ailleurs, à ce sujet, un projet qui arrive au bon moment et d'une manière politiquement acceptée par la majorité.

Il me reste, maintenant, à parler de nos propres propositions. Je vous l'ai dit, nous présenterons à nouveau les motions qui visent à obtenir un échelonnement du désengagement municipal pour les prochaines années. Nous demandons également que soit clairement étudiée la proposition du «tarif résidant», une différenciation de la tarification pour les entrées dans les institutions culturelles ou les institutions sportives, tant que l'on n'aura pas résolu d'une autre manière – c'est peut-être une solution de transition – la participation équitable au financement des grandes institutions, de niveau urbain ou régional, par l'ensemble des participants de cette communauté urbaine.

Nous nous prononcerons également en faveur de l'ensemble des choix de la commission des finances. Nous nous y tiendrons. L'option de base du groupe socialiste, c'est le budget tel qu'il sort de la commission des finances, sous réserve d'un certain nombre d'amendements sur lesquels l'Alternative a pu se mettre d'accord. Ils sont peu nombreux. Nous pouvons, si tout se passe convenablement aujourd'hui, aboutir à un budget qui respectera les limites imposées par la loi sur l'administration des communes et par la toute récente modification de

cette loi. Et – j'en terminerai par là – nous regrettons qu'un débat n'ait pu s'insérer à ce sujet au sein de ce Conseil municipal. Le Conseil administratif a, semble-t-il, appuyé cette modification. Si sa position peut se comprendre, il n'en reste pas moins que nous n'avons pas été associés à cette prise de position. Il s'agit d'une lacune émanant d'un certain nombre de députés au Grand Conseil qui ont pris la décision sans même en référer à leurs collègues du Conseil municipal. Mais élaborer un budget avec une modification légale en cours et qui intervient tout à la fin du débat, avec une réduction du déficit en cours de débat budgétaire par le Conseil administratif, alors qu'il savait que cette modification allait avoir lieu, crée aussi un climat de suspicion. Aujourd'hui, le Conseil administratif se plaint d'être mal entendu ou que ses propositions soient mal reçues par le Conseil municipal. Il est clair que, dans l'autre sens, il aurait peut-être fallu plus de transparence à ce sujet dès le début.

J'en resterai là. Nous reviendrons plus en détail sur les propositions lors de la discussion des quelques amendements déposés par le groupe ou par l'Alternative. Pour le reste, nous souhaitons arriver rapidement au vote, puisque, je vous l'ai dit, nous ne débattons que d'environ 2% de l'ensemble du budget. Attaquons tout de suite la discussion sur ces points de divergence et votons ce budget aussi vite que possible.

Le président. Merci, Monsieur Ziegler. Pour terminer le premier débat, je donne la parole à M. Losio, qui représente le groupe des Verts.

M. Pierre Losio (Ve). Pour commencer, je voudrais m'associer à plusieurs propos qui faisaient allusion au travail effectué par la commission des finances et, plus particulièrement, aux conditions extrêmement difficiles dans lesquelles ce travail s'est déroulé, plus particulièrement concernant les délais et la circulation des informations. Ce travail a été condensé dans un nombre extrêmement limité de semaines, ce qui n'offre pas la possibilité à de nombreuses discussions de fond de se dérouler. Nous appelons donc, comme certains autres préopinants l'ont fait, le Conseil administratif, et je crois que nous allons être entendus, tous groupes confondus, à modifier la procédure budgétaire, afin que le travail de chacun soit facilité et particulièrement le travail des rapporteurs de commission et le travail du rapporteur général.

Les Verts acceptent ce budget 1999. Les Verts ne sont pas de ceux qui, en commission, brandissent l'index et disent: «Ah! ah! ah! Vous allez voir ce que vous allez voir en séance plénière!» Ce n'est pas notre façon d'agir. Nous faisons notre travail en commission. Nous le faisons avec une très grande ténacité et nous nous efforçons d'être cohérents avec les choix effectués en commission.

Les Verts n'ont donc à présenter qu'un tout petit amendement, dont ils sont les auteurs. Hormis cela, nous nous sommes mis d'accord avec les partenaires de l'Alternative sur un certain nombre de sujets. Ils sont assez limités. Cet accord semble avoir été scellé de manière solide et nous entendons qu'il soit respecté. Si, par hasard, cet accord n'était pas respecté, nous reverrions notre position, de manière très significative, sur bon nombre des sujets qui sont parties prenantes de cet accord scellé entre les membres de l'Alternative.

En ce qui concerne certains points du budget, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et j'ai trouvé particulièrement bons les préopinants des trois groupes de l'Entente. Sur certains points, nous pouvons être d'accord avec eux et, comme certains votes au cours de cette législature l'ont déjà montré, notamment en ce qui concerne la nouvelle gestion des collectivités publiques, nous pouvons rejoindre leurs propositions sur certains de ses aspects, par exemple: la décentralisation des lieux de pouvoir, la définition d'objectifs politiques – encore faudrait-il que nous ayons les outils pour piloter ce type de démarches. J'espère que le Conseil administratif persistera dans le travail qu'il a entrepris dans ce sens et que nous pourrions effectivement faire moins de comptabilité et plus de politique, ce qui est souhaitable pour un parlement.

Nous pouvons donc partager certaines de ces options, et le fait d'être un parti qui n'appartient pas à «la gauche» – les Verts ne sont pas «la gauche» – le fait d'être un parti distinct peut laisser croire que, parfois, nous aurions certaines tentations. Comme le disait tout à l'heure le préopinant du Parti démocrate-chrétien, *et nenon sinducat intentionem sed liberanos amalo*. Eh bien, en ce qui nous concerne, sur bien des sujets, nous pourrions suivre certaines options qui sont prises, mais nous ne pouvons pas fondamentalement en accepter d'autres, comme celles évoquées tout à l'heure, de manière extrêmement banale, par l'orateur du Parti radical: «Alors, voilà, le Conseil administratif vous fait des propositions d'économies, par exemple, sur les prestations sociales.» Nous, nous n'appelons pas cela une proposition d'économies, pour nous il s'agit d'un choix politique. Il ne s'agit pas de faire des économies, il s'agit de faire des choix politiques et de les assumer, encore faudrait-il, pour ce faire, qu'il existe une majorité politique ou des majorités politiques. Nous avons clairement choisi de maintenir les prestations sociales et ce choix nous distingue très nettement des partis de l'Entente. Nous nous situons clairement dans le camp de l'Alternative, parce que nous défendons les prestations sociales qui figurent dans le budget de la Ville de Genève.

Encore faudrait-il qu'il y ait une majorité politique... Quelle majorité politique et pour faire voter quel choix? Existe-t-il encore une majorité politique pour voter une hausse des centimes additionnels? Il pourrait en exister une au parlement. Mais tout le monde sait très bien que, en cas de référendum, il n'y aurait plus de majorité pour augmenter les impôts! Cela est clair.

Existe-t-il une majorité politique pour, par exemple, s'attaquer au poste 365, «Subventions»? Sur certains sujets, comme les grandes institutions, il y aurait une majorité. Par contre, sur certains sujets comme les sujets concernant le tissu associatif, il y aurait une autre majorité. Ces majorités s'annulent et, si on ouvre la boîte de Pandore, on va se trouver face à une Saint-Barthélemy des subventions, et en ressortiront pénalisés ceux qui, à Genève, s'emploient dans le domaine social et culturel, ainsi que les artistes et ceux qui s'emploient également à former nos jeunes en disciplines sportives. Il n'existe donc pas de majorité fondamentale sur les subventions. Il n'en existe pas, elles ne seront que de traverses, elles ne seront qu'occasionnelles et elles n'auront aucune prégnance. Tout cela ne permettra jamais l'affirmation de choix politiques et finira toujours par des règlements de comptes.

Face à cette situation, où pouvons-nous agir? On pourrait agir sur la masse salariale. C'est déjà fait! Un accord a été conclu par le Conseil administratif. Nous entendons qu'il soit respecté et il le sera, semble-t-il, aujourd'hui et pour encore deux ans. Exit, les postes 30. Que reste-t-il donc pour agir sur le budget? Il reste le groupe 31, puisque tout le reste est constitué d'obligations liées, de dépenses liées ou d'obligations légales. Nous avons donc agi sur le groupe 31, et nous disons très clairement que ce n'est pas une solution satisfaisante. Avec les outils dont nous disposons à la commission des finances et même dans ce Conseil municipal, quelle maîtrise, quelle véritable analyse pouvons-nous faire de la pertinence des groupes 31? Quand on arrive aux comptes, on constate certaines fois que les budgets du groupe 31 ont été dépassés. Certaines fois ils n'ont pas été entièrement dépensés. Ils sont souvent parvenus à l'équilibre. Des sommes sont reportées d'un exercice à l'autre dans les lignes budgétaires. Mais nous ne maîtrisons pas leur pertinence. Les magistrats la connaîtraient-ils? Nous avons posé la question à la commission des finances: il apparaît effectivement qu'il existe une très longue et très large distance domestique, concrète, pratique et quotidienne entre un responsable de département et les services, dans la maîtrise du groupe 31.

Alors nous avons agi de la manière, ainsi que l'a qualifiée un ancien directeur du Service financier, la plus saugrenue. Comme il est impensable pour le Conseil administratif de toucher à une quelconque ligne des postes 31, nous avons agi de manière linéaire. Nous reconnaissons que ce n'est pas la meilleure solution, mais, au moins, c'en est une.

Nous nous trouvons donc dans la situation suivante: un budget qui respecte la loi, qui entre dans le cadre du déficit fixé, qui reflète peut-être cette inertie pendante de la législature où l'on n'a pas avancé de manière très significative dans l'équilibre budgétaire, mais où ne se sont pas réalisées les funestes prédictions, reprises tout à l'heure par l'orateur radical et que j'avais déjà entendues

lorsque je suis entré dans ce Conseil, par la bouche de M. Jucker et par la bouche de M. Mouron, lesquelles annonçaient que l'Alternative allait emmener la Ville de Genève à la faillite, que c'était une chose catastrophique. Le déficit n'est effectivement pas résorbé. C'est difficile à faire, cela prend du temps. Nous avons des estimations de recettes qui ne nous permettent pas d'avoir une maîtrise des postes déficitaires. Il semblerait que l'outil se soit affiné et que, dans les années à venir, les recettes tendraient à reprendre. Nous en acceptons l'augure, bien volontiers.

Au sujet de l'équilibre budgétaire, nous sommes dans une situation dont nous n'avons pas la maîtrise complète ou alors, par manque de majorité politique, où nous devons prendre des décisions qui sont véritablement des décisions tranchées. J'en cite une au hasard qui m'est restée de cette législature: la motion «Lescaze, Kaplun» sur les subventions: «Plafonnement des subventions à 100 millions». Je me souviens de ce débat. J'avais sorti le budget pour en montrer les pages jaunes et j'avais dit: «Donnez-nous des exemples! Montrez-nous où vous allez couper!» Il semblerait que c'est difficile de faire des choix et que, de nouveau, nous nous trouverons dans une situation où il n'y aura pas de majorité politique pour les accepter.

Je voudrais encore dire un mot pour battre notre coulpe, au nom des Verts, en ce qui concerne le catalogue des réformes de l'administration qu'avait proposé le Conseil administratif en 1997. *A posteriori*, nous nous rendons compte que nous aurions dû effectivement – et politiquement il est sain de reconnaître les erreurs que nous commettons – renvoyer directement ce paquet au Conseil administratif, afin qu'il fasse des propositions concrètes. Il aurait pu, il est vrai, comme l'avait souligné un orateur lors du débat d'entrée en matière sur les comptes, reprendre l'initiative et revenir à la charge avec des propositions plus concrètes. Nous battons notre coulpe et nous reconnaissons que nous avons fait, à ce moment-là, une erreur d'appréciation.

Je voudrais dire encore deux mots au sujet des amortissements. En ce qui nous concerne, nous ne découvrons pas, aujourd'hui, qu'il y a 64 millions d'amortissement. Ce n'est pas un scoop! Comment aurions-nous pu croire que, en assumant la dérogation que le Conseil d'Etat nous avait accordée dans les années 92/93, ces deux ans de dérogation pour la diminution des amortissements ne nous retombent pas un jour sur la tête? Aujourd'hui, nous n'obtiendrons plus de dérogation sur les amortissements. Les amortissements se sont empilés et on en paie la facture. Mais il ne faut pas seulement dire cela. Que constate-t-on au sujet de ces amortissements si on prend les pages vertes à la fin du budget et que l'on regarde les dates auxquelles les crédits ont été votés et que l'on s'interroge un peu sur la signification de ce paquet d'amortissements que nous avons à digérer aujourd'hui? On constate que c'est le résultat de la politi-

que pharaonique et dispendieuse menée au début des années 70, au début des années 80 et à la fin des années 70, pendant lesquelles on a investi plus de 245 millions de francs par année. Et, aujourd'hui, on en paie la facture. 245 millions par année! Des malins se demandent aujourd'hui quelle était la majorité politique de l'époque; ce n'est pas moi qui vais vous donner la réponse. 245 millions...

Une voix. C'est vous!

M. Pierre Losio. On se retrouve aujourd'hui avec des amortissements pharaoniques, qui grèvent le budget, mais qui sont tout à fait légaux et que nous devons assumer en tant qu'héritage, et ce n'est pas seulement un héritage que l'Alternative doit assumer, mais que nous devons tous assumer.

En ce qui concerne les investissements, soyons bien conscients que la Ville de Genève ne peut pas mener une politique d'investissement qui puisse satisfaire le tissu économique genevois. C'est impossible! Nous n'en avons pas les moyens. Alors, nous, les Verts, nous disons: «Choisissons les investissements. Sélectionnons-les de manière qualitative, dans la perspective du développement durable et soyons extrêmement fermes sur cette politique d'investissement!» C'est, du reste, ce que nous faisons à la commission des finances chaque fois que nous votons un plan financier quadriennal d'investissement.

Avant de terminer, je voudrais ajouter encore une parole sur ce budget et, globalement, sur cette législature, concernant un domaine pour lequel la politique menée ne nous a véritablement pas satisfaits, il s'agit du domaine environnemental. Nous attendons fermement, vivement et impatientement que la Délégation à l'environnement du Conseil administratif vienne, pendant la prochaine législature, avec des propositions concrètes qui correspondent à la mise en place de l'Agenda de Rio. Nous demandons instamment que ces propositions parviennent devant le Conseil municipal.

En ce qui nous concerne, c'est une de nos raisons d'exister politiquement, ce n'est pas la seule, mais nous tenons véritablement à ce qu'on avance dans ce domaine.

La dernière chose, c'est que nous avons constaté avec plaisir – bien que Genève reste quand même un des derniers de la classe en Suisse – que l'information diffusée sur le tri des déchets en ville de Genève a eu, finalement, en plus de son résultat positif du point de vue environnemental lui-même – le recyclage des matières que nous pouvons réutiliser – un effet dans les comptes, de manière extrêmement prégnante, puisque, bien que nous ayons augmenté la quantité de

déchets récoltés, nous avons diminué la facture des Cheneviers, parce que les gens trient davantage. Nous demandons instamment que cette politique soit poursuivie.

Nous pouvons nous permettre le luxe d'organiser sur la plaine de Plainpalais une journée pour apprendre aux propriétaires de chien à faire en sorte que leur animal se comporte correctement, nous avons le devoir d'organiser une journée sur la plaine de Plainpalais pour que la population genevoise puisse apprendre, d'une manière tendancielle, à mieux trier les déchets. Et nous aurons des résultats du point de vue environnemental et des résultats du point de vue financier. A cet égard, c'est le seul amendement typiquement vert que nous déposerons sur ce budget, nous souhaitons que cette journée soit organisée et c'est à cet effet que nous rajouterons une somme au budget. Cela sera développé ultérieurement par mon collègue Perler.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les Verts acceptent ce budget dans les conditions que je viens de vous décrire, à condition que les accords passés à l'intérieur de l'Alternative soient respectés, sans aucune exception. Dans ces conditions, nous voterons le budget et nous engageons ce Conseil municipal à en faire de même.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais m'exprimer sur ce que viennent de dire M. Losio et quelques préopinants à propos des amortissements. Je ne veux pas revenir là-dessus, je veux simplement remercier M. Losio qui a été un parfait pédagogue dans son intervention, parce que celle-là était juste, et rappeler ici l'histoire ainsi que la technique d'amortissement que nous avons mise en place à la Direction des finances et au Service du budget. Monsieur Losio, vous étiez mercredi dernier à la séance d'information Conseil administratif/Conseil municipal, mais certains d'entre vous n'y étaient pas et j'aimerais préciser pourquoi nous venons avec des amendements de 1,2 million.

Il se trouve que, lorsque nous déposons le projet de budget, en l'occurrence à fin juin, début juillet, nous arrêtons à un certain moment la machine. Dans les projets d'arrêtés déposés pour 1998, on s'est arrêté au 14 mai et un certain nombre d'objets qui, nous pensions, allaient être votés n'ont pas été votés en 1998, et nous avons dû rectifier le tir. C'est la raison pour laquelle il y a 1 238 000 francs en moins d'amortissements.

Autre chose encore, c'est qu'il y a souvent une différence entre les montants budgétés et les montants votés: cela a été le cas pour environ 52 000 francs. Ce qui fait donc 1 290 000 francs en chiffre rond. Voilà la raison pour laquelle nous sommes venus rectifier le tir avec cette petite technique.

Deuxième débat

Le président. Je vous rappelle que le document qui fait foi est celui qui s'intitule: «Projet de budget 1999 (Version corrigée pour la séance du vote du 19 décembre 1998)». Ceux qui n'auraient pas reçu cet exemplaire le trouveront sur la table.

Avant d'examiner le budget du département des finances page par page, je dois donner la parole au sous-rapporteur qui, dans le cas particulier, est M. Kanaan. Je ne sais pas s'il a quelque chose à dire pour compléter son rapport. (*M. Kanaan lève la main.*) Monsieur Kanaan, vous avez la parole.

Autorités.

Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif.

M. Sami Kanaan, sous-rapporteur pour le département des finances et de l'administration générale (S). Je serai bref, dans la mesure où aussi bien le rapporteur général que le président de la commission des finances se sont déjà largement exprimés et ont dit tout ce qui pouvait être dit. Je tenais tout de même à ajouter que, s'il est vrai que les rapporteurs des cinq départements traitent chacun un département et, en principe, exclusivement ce département, toutes les discussions qui portent sur le département des finances sont un peu particulières. Le département des finances joue un rôle pilote sur un certain nombre de dossiers, les amortissements, la politique du personnel, les institutions communes, puisque ces institutions sont rattachées au département des finances, sous l'égide des autorités, qui, elles-mêmes en dépendent. Il est donc vrai que le débat qui a eu lieu à la commission des finances dépasse la gestion stricte de ce département et porte sur des sujets qui concernent l'ensemble des cinq départements.

Je ne peux qu'appuyer certains regrets, qui ont déjà été exprimés, concernant la problématique des amortissements et des réformes que devrait mener la Ville de Genève. Nous avons toujours reçu des réponses aux questions que nous avons posées, là n'est pas le problème, et ces réponses sont techniquement satisfaisantes. Par contre, nous constatons, à l'issue de quelques mois de débat à la commission des finances, que les réponses varient en fonction du temps, en fonction du moment, en fonction des sujets et, de ce fait, nous avons à déplorer une absence de fiabilité des informations reçues. Nous ne pouvons que souhaiter, pour l'avenir, des informations plus fiables, notamment concernant les amortissements.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je souhaite, comme je vous l'ai dit et comme j'en ai déjà averti mes collègues du Conseil administratif, faire une déclaration un peu plus politique et moins comptable à propos du budget 1999.

Mesdames et Messieurs, reportons-nous vingt ans en arrière. Un pays européen apparaît exsangue, comme le malade de l'Europe, une irrémédiable décadence semble frapper l'orgueilleuse nation, le paysage industriel est anachronique et sinistré. Des syndicats ossifiés enserrant l'économie nationale dans leur diktat hérité d'un autre âge. Deux décennies plus tard, c'est-à-dire maintenant, le pays s'est régénéré, son taux de chômage est l'un des plus bas d'Europe et son économie est dynamisée: on assiste à une véritable et extraordinaire renaissance. Le premier ministre de ce pays déclarait alors: «Il est grand temps, en effet, de rénover la politique. Le XX^e siècle a tourné autour d'une grande bataille idéologique entre capitalisme et socialisme; cette lutte n'est plus pertinente.» Il ajoutait: «D'emblée, nous avons indiqué que notre gestion économique privilégierait la stabilité et la rigueur. Les partis du centre et du centre gauche doivent faire preuve de la plus grande prudence fiscale, c'est pourquoi nous réduisons les impôts qui pèsent, en particulier, sur les sociétés.» Excellente chose pour les PME, évidemment.

Mesdames et Messieurs, j'aurai le loisir, dans les quelques mots que je vous adresse, de revenir sur cet aspect des choix politiques. Le même homme politique disait aussi: «C'est au gouvernement qu'il incombe de changer le système de l'Etat providence, afin qu'il aborde les problèmes au lieu de contribuer à les créer. Soyons clairs, les personnes qui sont réellement dans le besoin seront aidées, les nécessiteux continueront à être protégés, mais le travail est la meilleure des formes de protection sociale. (*Remarque de M^{me} Burnand.*) Non, Madame Burnand, ce n'est pas M. Le Pen – vous saurez bientôt de qui il s'agit.

»La puissance publique doit s'occuper, en liaison avec le monde des affaires et de l'industrie, de formation, d'éducation, de technologie et d'infrastructures. Elle n'a pas, en revanche, à garantir la sécurité de l'emploi à ses citoyens, ni à accabler les employeurs de charges et de réglementation. Ce n'est pas en augmentant les allocations qu'on aidera les moins chanceux, d'autant plus que la population, majoritairement, est lasse de financer un tel système. Justice sociale et compétitivité impliquent une remise en question de l'Etat providence.»

Mesdames et Messieurs, ces quelques propos initiaux sont là pour nous faire réfléchir à l'avenir de notre collectivité, qu'elle soit nationale, cantonale ou municipale, pour rappeler à une majorité de ce Conseil municipal que les conditions cadres d'une société sont primordiales à son épanouissement. Cela fait longtemps que, nous, libéraux, nous réclamons une mise en place de ces conditions cadres. Il est d'autant plus révélateur que les propos que je cite, Madame Burnand, ne viennent pas de M. Le Pen, comme vous le pensez, mais de M. Tony Blair, premier ministre socialiste du Royaume-Uni.

Le sous-rapporteur de la commission des finances pour mon département indiquait à la fin de ses commentaires – d'ailleurs, c'est le seul qui ait exprimé

des commentaires personnels et je l'en félicite – que je ferais bien de m'inspirer de ma collègue des finances cantonales pour trouver des solutions au redressement des finances municipales. Il ajoutait, avec un certain sens de la formule, que je préférerais me cantonner dans un rôle confortable de minoritaire opprimé par rapport à une majorité supposée de l'Alternative du Conseil administratif, annonçant à qui voulait l'entendre que je disposais de pistes, mais sans vraiment préciser lesquelles.

En premier lieu, je souhaite rappeler à ce cher sous-rapporteur que, à ma connaissance, l'Alternative, c'est-à-dire les Verts – encore à ce jour – les socialistes et les communistes sont doublement majoritaires au Conseil administratif comme au Conseil municipal et que, de ce fait, les reproches qu'il m'adresse sont vains, puisque la politique menée par la Ville de Genève au cours de ces quatre dernières années est celle de sa majorité. Il me donne ainsi l'occasion d'expliquer ma vision de la municipalité, de clarifier mes positions politiques et de faire, parfois, référence au discours de M. Blair.

En ce qui concerne la fiscalité, Mesdames et Messieurs, où l'on voit les forces pseudo-progressistes être plus conformistes et conservatrices que les libéraux, où l'on voit ressortir les vieilles recettes de la gauche socialo-communiste qui consistent à faire plus payer les riches... (*protestations*) je répète, les vieilles recettes de la gauche socialo-communiste qui consistent à faire plus payer les riches et la classe moyenne sous prétexte que ces gens-là sont des nantis – vous remarquerez qu'il y a une petite nuance: les Verts ne font pas partie de cette gauche socialo-communiste – qu'ils possèdent un logement, une villa, un appartement ou une résidence secondaire, c'est l'occasion de préciser que, ces biens, ils ne les ont pas volés, mais payés avec le fruit de leur travail et de leurs économies et que, de plus, ces personnes prennent des risques dans leurs entreprises et maintiennent des emplois.

L'Alternative semble n'avoir pas encore compris que les quelques pour-cent de gros contribuables qui fournissent une part extrêmement substantielle des revenus globaux des impôts genevois sont volatiles, puisqu'ils peuvent quitter notre territoire très rapidement pour s'installer ailleurs, en Suisse ou à l'étranger. Vous n'avez pas compris que la classe moyenne en a marre de voir son pouvoir d'achat s'éroder d'année en année à cause d'augmentations en tout genre, en particulier de taxes et d'impôts directs. Le Parti libéral milite pour plus d'impôts indirects, je vous le précise encore.

Je suis étonné de la satisfaction du ministre cantonal des finances, exprimée dans le journal *Le Temps* du 17 décembre 1998 – il n'y a pas longtemps – qui consiste à dire que le budget cantonal 1999 est le plus social de ces dernières années, car l'Etat a mis fin aux restrictions d'emploi – cela est bien – et qu'il a réussi à faire passer une hausse d'impôts; cela, évidemment, de mon point de vue,

est un peu moins bien, voire franchement mauvais. Tout cela, de la part des socialistes et des communistes, est en totale contradiction avec les propos que je viens de citer, les propos de M. Blair qui, lui, pensait qu'il fallait plutôt baisser les impôts.

Les libéraux ont fait leur choix. Ils défendent le pouvoir d'achat des salariés et des indépendants. Ils défendent les libertés individuelles, par exemple celle d'avoir son propre logis sans être taxé lourdement, d'avoir un pécule pour la retraite et pour ses enfants, sans que le fisc dévoreur les fasse cracher continuellement au bassin. Ils veulent un Etat sain avec des finances saines, garantie, à l'avenir, d'un système social juste, et nous le voulons, et des conditions cadres souples, flexibles pour que l'individu puisse encore entreprendre et respirer.

En ce qui concerne l'administration, autre secteur très important, il est nécessaire, indispensable, en bref incontournable, de réformer notre administration afin de la rendre plus dynamique, plus souple.

Le président. Est-ce que vous pourriez bientôt conclure, Monsieur Muller?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Non, je n'ai pas encore envie de conclure.

J'ai déjà entrepris ou fait entreprendre avec mes collègues du Conseil administratif des efforts importants. Citons, notamment, la fermeture prochaine du garage municipal, qui, manifestement, ne répond plus à une nécessité, et, vous verrez, vous vous y retrouverez par rapport aux propositions que vous avez faites tout à l'heure. J'ai demandé le regroupement des ateliers en Ville de Genève, car l'éparpillement de ce genre de services ne peut que mener à un gaspillage inutile. M. Rossetti, qui a mené une étude à ce sujet, en sait quelque chose. Une saine centralisation induit des économies importantes. J'ai aussi conduit à la certification de la GIM aux normes ISO 9002, la GIM étant le premier et le seul service de l'administration municipale à être certifié. J'entends poursuivre, à l'avenir, dans l'amélioration de la qualité des services fournis à nos citoyens qui sont, en finalité, nos clients. J'entends aussi mettre sur pied, toujours dans le cadre de l'administration, progressivement, un contrôle de gestion, qui va permettre, au fur et à mesure de son introduction, un meilleur pilotage des services et, partant, une plus grande efficacité.

Cela prépare la voie à l'introduction, dans un deuxième temps, de la nouvelle gestion publique, le *New Public Management*. Tout cela montre, si besoin est, que ce qui a été désiré de manière si véhémement par une forte majorité de ce Conseil

municipal est ou va être introduit, même si cela prend plus de temps que ce qui serait souhaitable. En un mot, faisons passer notre administration du XIX^e au XXI^e siècle. La gestion des ressources humaines doit absolument être modernisée, si tant est que l'on puisse parler de gestion des ressources humaines en Ville de Genève actuellement. Il est notamment absolument essentiel, à mes yeux, que la rémunération de nos collaborateurs soit plus adaptée aux prestations fournies et moins à l'ancienneté. Il est aussi capital de rajeunir la moyenne d'âge de nos collaborateurs, qui est actuellement très élevée, ce qui, sans porter le moindre jugement de valeur, ne favorise pas forcément la mobilité et la souplesse. Pourquoi ne pas essayer, dans ce cas, d'engager plus de jeunes, éventuellement légèrement en dehors des classes de traitement fixées, cela favoriserait ce nécessaire rajeunissement et, par là même, également un emploi quantitativement supérieur?

Quelles sont les principales actions à mener dans la législature qui s'annonce? D'abord, continuer de manière beaucoup plus prononcée et plus rapide le travail de réforme profonde de notre administration. Cela suppose, bien évidemment, que la future majorité appuie et soutienne cette volonté. Il convient aussi, et cela est peut-être le plus important, de déterminer enfin quelles prestations doivent être assumées, par quelle collectivité publique et à quel prix. Pour ma part, une collectivité publique doit d'abord assumer ses tâches naturelles: formation, sécurité, justice, infrastructure. Si cela ne concerne que marginalement la Ville, on constate que, très souvent, ces tâches-là ne sont pas toujours réalisées à satisfaction. Elle doit aussi, et ceci concerne plus spécifiquement la Ville, apporter une aide sociale à ceux qui en ont besoin; elle doit le faire de manière précise et non pas arroser sans discernement. On le répète depuis des années, cela aboutit, dans le cas contraire, à un formidable gaspillage des deniers publics, sans que le but politique ne soit atteint. Le soutien à la culture et aux sports semble aussi justifié dans son principe, mais il convient aussi de déterminer selon quels critères nous souhaitons apporter ce soutien.

De manière générale, Mesdames et Messieurs, il conviendrait, pour toutes les subventions, de procéder à un suivi précis et à une évaluation régulière, afin de s'assurer que l'objectif politique soit toujours atteint. C'est d'ailleurs la tâche du groupe de travail que va piloter mon collègue Alain Vaissade au département des affaires culturelles. Dans le même temps, il s'agit de procéder à une réforme des institutions de cette ville et de ce canton. Il est de plus en plus évident que nos structures institutionnelles et politiques sont dépassées. Cela suppose notamment, mais pas uniquement, de repenser la répartition des charges entre la Ville et l'Etat, toujours, et de supprimer tous les doublons, encore. Nos citoyens ne comprennent plus, et à juste titre, pourquoi la Ville et l'Etat font souvent le travail à double, et ils se moquent éperdument de savoir si c'est la Ville, une commune, ou l'Etat qui assure la prestation. Très souvent d'ailleurs, ils mélangent ces deux autorités. Ce qu'ils veulent, c'est une prestation avec un rapport qualité/prix

convaincant, cela suppose donc l'élimination des doublons et une administration performante. Cela est possible, à condition qu'il y ait une volonté politique forte dans ce sens.

Pour conclure, Monsieur le président, je voudrais avoir une vision un peu plus à long terme, ce qui devrait être plus souvent le cas des responsables politiques. Nous vivons la troisième grande révolution économique, après la révolution industrielle du siècle passé, l'avènement de la société de consommation, nous sommes en train de passer à une société où le secteur tertiaire prédomine, à une société de services, basée sur une information abondante et rapidement transmise. L'informatisation de l'ensemble de la société est un phénomène inéluctable, qui va en s'accroissant. Parallèlement, notre société s'individualise et vieillit de plus en plus; là aussi, c'est une tendance forte et inéluctable. L'une des clés pour un renouveau de cette ville, de ce canton, de la Suisse, ne serait-elle pas d'encourager massivement ces secteurs économiques, qui vont forcément dégager des emplois et, donc, se développer? Pour ma part, c'est avec cette vision d'avenir qu'il convient d'aborder la future nouvelle législation.

Mesdames et Messieurs, faire partie d'un gouvernement multicolore suppose d'être une force de propositions, de ses points de vue, d'argumenter, de discuter, mais aussi de décider, démocratiquement, de l'avenir que l'on veut donner à ces propositions, qui sont souvent autant de choix politiques. C'est aussi accepter de ne pas être suivi et de défendre alors un avis issu du collège gouvernemental, de ne pas renier d'autres philosophies politiques, mais de défendre l'intérêt général contre le particulier, au profit de la majorité de la population.

La vie, la nature sont faites d'équilibre; notre système politique n'y échappe pas. Personnellement, je suis fier d'avoir contribué au débat, d'avoir fait avancer des projets positifs pour notre Ville, dans le respect des uns et des autres au Conseil administratif. J'aurais voulu aller parfois plus loin, plus vite, mais, évidemment, c'est une autre histoire... (*Remarque de M. Tornare.*) Monsieur Tornare, vous verrez bientôt, j'y reviendrai, j'espère avec vous, dans la prochaine législation.

Le président. La parole est à M. Lyon, mais j'espère que l'on va quand même pouvoir commencer, une fois, le débat sur les amendements!

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Nous ne connaissons pas, au sein de notre groupe, l'organisation de cette séance, vu que nous ne sommes pas représentés au bureau. Vous voudrez bien alors nous excuser si nous avons prévu de faire une ou deux interventions par rapport à l'entrée en matière.

Monsieur le président, en préambule, je ferai quelques remarques par rapport à ce qui s'est passé, l'année dernière, lors du budget 1998. L'ensemble de ce Conseil municipal a travaillé, même s'il n'a pas été d'accord sur un certain nombre de points – car il avait l'épée de Damoclès au-dessus de sa tête – malgré un résultat positif et des désaccords sur un certain nombre de points. Au début janvier, le couperet est tombé et on a diminué le budget d'un montant d'environ 300 000 francs, montant qui aurait pu être trouvé pendant le débat budgétaire du samedi de décembre de l'année passée.

Aujourd'hui, il va y avoir des mécontentements, des satisfactions, des remarques et des amendements, mais on ne sait pas ce qui va se passer au début janvier si, tout à coup, le Conseil d'Etat décidait, en son âme et conscience – étant la tutelle des communes – de dire: «Le budget n'est pas accepté, il faut réduire de X millions le déficit.» Mesdames et Messieurs, que dire face à une collectivité cantonale qui avait, l'année passée, plus de 600 millions de déficit et qui vient faire des reproches pour 300 000 francs! Je ne sais pas si vous êtes politiciens ou non, mais il faut se rendre compte que nous sommes sous tutelle et que nous ne vivons pas dans une démocratie, puisque l'on n'accorde pas de responsabilités à un législatif comme le nôtre, où toute la population de toutes les tendances est représentée, et cela est regrettable.

Ensuite, l'année passée, nous avons présenté un rapport de minorité afin d'attirer l'attention de ce Conseil sur le fait que, si une réduction du déficit n'était pas opérée, on se retrouverait avec des douzièmes provisionnels. J'avais marqué cela noir sur blanc dans mon rapport, mais on a passé là-dessus en se disant que ce n'était pas sérieux, etc. Alors, quand une personne que je connais, qui travaille à l'Etat, m'a dit: «Nous n'avons eu qu'à recopier, car c'était exactement les termes qu'il fallait mettre», j'ai eu une certaine satisfaction, comme pour la SWA où j'étais pour un budget de 0,0... J'ai toujours raison!

Mesdames et Messieurs, j'aimerais attirer votre attention sur un sujet important, qui a été abordé par de précédents orateurs. Il s'agit du travail de la commission. Il faut vraiment, aujourd'hui, que les groupes politiques donnent un certain nombre d'indications et d'orientations. Je fais cette proposition pour lancer le débat. Je trouve que le budget ne devrait être étudié que par la commission des finances, comme le fait le Grand Conseil, et que l'on devrait se répartir, entre les groupes politiques, les départements à auditionner et à étudier. Je tiens à remercier officiellement le rapporteur général, qui siégeait encore mercredi en commission des finances et qui a dû déposer son rapport le vendredi. Je peux vous dire que MM. Losio et Soragni peuvent être remerciés, car ils ont réalisé un immense travail. Je n'ose pas leur demander le nombre d'heures effectuées, car j'en serais ébahi. Je le répète, les partis politiques doivent prendre leurs responsabilités et proposer une nouvelle méthode de travail pour l'étude du budget.

D'autre part, Monsieur le président, puisque nous allons aborder le budget du département de M. le conseiller administratif Muller, je me permets d'évoquer le sujet des rentrées fiscales. Pas une intervention n'a été faite par rapport à ce que nous avons vécu aux derniers comptes: plus de 7,5 millions de différence entre les prévisions et les rentrées fiscales effectives! Ce qui m'a étonné, c'est que, au sein de la commission des finances, certains membres ont posé des questions à ce sujet, mais nous n'avons eu aucune réponse, parce que le seul magistrat qui soit renseigné sur les données du Département des finances cantonales est celui des finances, et qu'il ne peut rien nous dire, puisqu'il est astreint au secret. Mais il faudra se demander si les chiffres que l'on nous a fournis dans le projet de budget sont justes. On pourrait les diminuer de 6 ou 7 millions, concernant les rentrées fiscales, et on ne pourrait accuser personne d'être en faute. Dans quelques mois, vous verrez les comptes et vous constaterez que j'ai de nouveau entièrement raison.

Comme nous sommes un peu tributaires des rapports qui sont déposés et puisque le *Mémorial* existe, les remarques faites en séance plénière apparaîtront à la population, ainsi qu'à la presse, qui suit nos débats. Je prends le rapport de minorité de M. Persoz. Je sais qu'il a eu un très bon collaborateur pour rédiger ce rapport, car un éminent membre du Parti libéral me l'a dit et, connaissant ses attaches avec la députation, je pense que je ne dois pas me tromper. Je laisserai le Conseil administratif faire ses remarques sur ce rapport de minorité, parce qu'il est mis en accusation, et je ne parlerai que des remarques concernant le législatif, qui, lui aussi, est mis en accusation.

A la page 294 du rapport, concernant l'affaire des PUS, M. Persoz écrit que l'Alternative est responsable de l'affaire des PUS. Or, ce dossier n'est pas clos. Un troisième débat doit avoir lieu ici et les groupes politiques y apporteront un certain nombre de modifications. Je réfute donc l'accusation dirigée contre l'Alternative. Ensuite, au paragraphe suivant, M. Persoz dit que l'Alternative a développé «la version genevoise des soviets de quartier»; celle-là, je ne la connaissais pas et je peux vous dire que mon collègue libéral est un antigauche absolu pour écrire des phrases pareilles, pour oser écrire que les Verts, les socialistes, l'Alliance de gauche, ont créé des soviets de quartier. Cela doit apparaître. Puis, je lis que l'Alternative a livré la Ville de Genève au clientélisme des squatters chouchoutés. Cela je ne le savais pas non plus, mais je suis content de l'apprendre.

A la page 295, je lis encore: «Ce fut le cas lors des négociations avec le personnel de la Ville de Genève pour le blocage des mécanismes salariaux.» Je ne sais pas si les documents que nous remettons sont pris en compte. J'avais rédigé un rapport de minorité contre le blocage des salaires, parce que, au sein de notre groupe, nous avons décidé d'appuyer les décisions de la commission du person-

nel et des 500 personnes qui se sont réunies à la salle du Faubourg et qui demandaient le maintien de la prestation sociale au niveau des salaires et de contribuer à l'effort financier de la Ville de Genève. Mais cela n'apparaît pas dans le rapport et nous sommes des coupables. Ensuite, je lis: «...la refonte vers plus d'équité du règlement de la Gérance immobilière municipale, l'Alternative s'y est opposée». Il faut parler franchement, c'était la privatisation de la Gérance immobilière qui était proposée et l'Alternative était opposée à une privation, c'est pour cela que nous sommes coupables! Si nous avions su avant la teneur de ce rapport, nous aurions fait un rapport de minorité en fonction de ce rapport de minorité du Parti libéral.

Puis, par rapport à l'Entente, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, le nombre de fois où, pendant ces trois ans et demi de législature, le Parti démocrate-chrétien n'a pas suivi les libéraux, le nombre de fois où le Parti radical n'a pas suivi les libéraux ou les libéraux n'ont pas suivi les radicaux et les démocrates-chrétiens. Cela n'apparaît nulle part. On prétend que l'Entente est soudée, qu'elle va bien, etc., mais, Mesdames et Messieurs, avant d'accuser les gens, regardez-vous dans les yeux, parce qu'il y a un vieux dicton qui dit qu'on voit la paille du voisin, mais pas la poutre qu'il y a chez nous. Regardez la poutre, parce qu'elle est belle!

Page 13, cellule 0, Autorités.

Le président. M. Sormanni demande la parole sur la cellule 0, Autorités.

M. Daniel Sormanni (S). Je suis ravi de voir que M. le vice-président du Conseil administratif est revenu, car je suis un peu surpris de son discours légèrement dogmatique et je m'interroge sur la solidarité gouvernementale. Enfin, c'est peut-être une manière d'envisager les choses. Ce qu'on aurait pu attendre de la part de M. Muller, c'étaient des propositions durant cette législature. On n'a pas vu beaucoup de propositions de sa part, sinon celles qui ont été présentées par l'ensemble du Conseil administratif. Il semble nous dire aujourd'hui qu'il se désolidarise du collègue gouvernemental et qu'il n'approuve pas le budget présenté. Cela me surprend quelque peu.

En ce qui concerne la Gérance immobilière, on attend toujours une solution aux différents problèmes. En ce qui concerne les réformes, la répartition des charges entre l'Etat et la Ville de Genève, on note que son groupe, au Conseil municipal et à la Fondation du Grand Théâtre, s'oppose à l'entrée d'autres partenaires. J'en passe et des meilleures. Je trouve donc que c'est assez surprenant, de ce fait, de tenir ce discours. Concernant une nouvelle gestion publique, j'aimerais

quand même lui rappeler qu'il s'agit d'une motion socialiste, déposée depuis longtemps dans ce Conseil municipal. J'ai d'ailleurs dû me creuser la tête pour me rappeler quand elle avait été déposée. C'était durant la législature précédente, elle avait été déposée par MM. Eric Mottu, Daniel Pilly et Daniel Sormanni, mais aucune nouvelle ne nous est parvenue depuis. On entend maintenant dire que l'on va aller de l'avant. J'ai aussi entendu dire qu'il fallait travailler sur le développement des emplois. C'est peut-être le seul point sur lequel je vais être d'accord avec M. Muller aujourd'hui. J'en ai donc déduit, Monsieur Muller, que vous alliez renforcer l'action de la Fondetec; c'est très bien et je rappelle, en passant, que, jusqu'à présent, elle a maintenu ou développé 372 nouveaux emplois.

C'est la raison pour laquelle je souhaitais intervenir, très surpris de ce discours où M. Muller se désolidarise de la collégialité gouvernementale. (*Remarque.*) J'ai très bien écouté, je suis resté pour écouter et, finalement, on n'a pas entendu de propositions alternatives, pas au sens de l'Alternative 95, mais des propositions de M. Muller pour améliorer la situation.

*Page 13, cellule 7001, Conseil municipal,
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

Le président. J'ai reçu un amendement de M. Muller. Il demande d'ajouter 2 millions au budget du Conseil municipal, il s'agit d'un transfert de la cellule 100180, amortissements du capital de dotation de la Fondetec.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Nous estimons, au Conseil administratif, qu'il s'agit d'une affaire du Conseil municipal, d'où rectification de cette ligne qui est à remettre dans le Conseil municipal. La Fondetec est essentiellement composée de conseillers municipaux ou de personnes élues par le Conseil municipal.

Mis aux voix, l'amendement est refusé à la majorité (quelques abstentions).

*Page 13, cellule 8001, Conseil administratif,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Club de la presse et Centre
d'accueil des internationaux, page jaune 75).*

Le président. J'ai deux amendements de M. Muller pour cette rubrique. Le premier demande qu'on remette les 30 000 francs de subvention que la commission des finances a enlevés au Club de la presse.

Le deuxième amendement consiste à demander le rétablissement des 30 000 francs de la subvention du Centre d'accueil des internationaux soustraite par la commission des finances. Concernant cet amendement, nous avons reçu une lettre de la Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève. Je demande à M. Kaplun, secrétaire, de lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 16 décembre 1998

Monsieur le président,

J'ai appris que le Conseil municipal avait pris la décision de ne pas accorder pour l'année 1999 la subvention de 30 000 francs au Centre d'accueil Genève international, qui permet à la Ville de Genève d'être membre associé de cet organisme.

Je comprends parfaitement que les conditions économiques actuelles contraignent les pouvoirs politiques, à tous les niveaux, à effectuer de douloureux choix financiers et je ne veux en aucune manière m'immiscer dans des décisions qui sont du seul ressort de votre Conseil. Je souhaiterais néanmoins brièvement rappeler l'envergure qu'a prise le Centre d'accueil depuis sa création, de même que l'importance que la Confédération attache à associer aussi étroitement que possible la Ville de Genève aux activités touchant la Genève internationale.

Comme vous le savez, le Centre d'accueil est le fruit d'un partenariat groupant des organismes publics aussi bien que privés. Vous trouverez en annexe, pour votre information, un état actuel de la composition des organes statutaires du centre ainsi que les contributions apportées par les membres associés et les membres de soutien.

Après des débuts un peu difficiles, le Centre d'accueil s'est développé d'une manière fort réjouissante au cours des deux dernières années. L'assistance qu'il fournit aux internationaux qui arrivent à Genève, ainsi d'ailleurs qu'à ceux qui résident déjà dans notre ville, fait quotidiennement l'objet de louanges de la part de la communauté internationale. Les efforts du Centre visent spécialement à intégrer de la meilleure manière possible ces nouveaux arrivants à la communauté genevoise au sens large du terme.

Les bénéficiaires n'en sont pas que des diplomates, loin de là, mais englobent toutes les catégories d'internationaux, y compris les personnes (secrétaires, chauffeurs, domestiques, etc.) dont les revenus ne leur permettent pas une grande liberté d'action, que ce soit dans le choix de leur domicile ou dans celui de leurs loisirs ou connections sociales. Par des actions ciblées, qui sont appelées à se développer dans le futur, le Centre d'accueil s'efforce de mélanger les différentes

catégories socioprofessionnelles, de façon à éliminer, dans toute la mesure du possible, l'impression de solitude que peut parfois ressentir l'étranger nommé à Genève pour une période limitée.

Ces actions ne sauraient évidemment avoir du succès sans une participation active de la Ville de Genève et je me plais à relever les excellents contacts (qui ne se limitent d'ailleurs pas au Centre d'accueil) que nous entretenons avec les autorités municipales et le soutien sans faille que nous recevons dès qu'il s'agit de rapprocher Genevois et Internationaux. C'est pourquoi vous comprendrez certainement que je regretterai que la Ville ne puisse s'associer aux activités du Centre d'accueil et donner, par sa participation au comité du centre, les impulsions nécessaires à un développement harmonieux et efficace de ce dernier. A cela s'ajoute, je me dois de le mentionner, la perte d'une cotisation d'un membre important, qui contraindra le centre à revoir ses objectifs à la baisse, ses ressources étant fondées essentiellement sur la mise à disposition de personnel et le manque de liquidités se faisant cruellement sentir pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

Le but de cette lettre, je le répète, n'est pas d'influencer les décisions du Conseil municipal, mais j'aurais failli à mon devoir si je n'avais pas attiré votre attention sur l'importance du rôle joué par le Centre d'accueil Genève international. Je suis personnellement convaincu que la politique d'accueil menée par celui-ci en faveur de la Genève internationale ne saurait se concevoir sans une participation institutionnelle de la Ville de Genève, dont les efforts en faveur des internationaux, dans de nombreux domaines, sont déjà aussi connus qu'appréciés.

Veillez croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Le représentant permanent de Suisse
Walter B. Gyger

Copie à: M. André Hediger, maire de la Ville de Genève

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais vraiment que le Conseil municipal soutienne ces deux amendements, pour toutes les bonnes raisons que vient de donner M. Walter Gyger, ambassadeur de Suisse auprès des Nations Unies. Je crois qu'il est important que nous restions partenaires dans cette affaire. Les explications données sont suffisantes, je ne reviendrai pas sur les 30 000 francs pour le Centre d'accueil des internationaux.

En ce qui concerne le Club de la presse, la Ville de Genève est partenaire dans cette affaire également. Nous sommes membre fondateur de ce club et je crois

que c'est une petite subvention, en termes de capital. Il me semble parfaitement justifié que nous participions à ce Club de la presse, parce que ce centre-là fait un excellent travail, reproduit l'image internationale de Genève dans tous les médias, et je crois, encore une fois, que nous devons soutenir un tel centre.

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais dissiper tout malentendu ici. Le groupe socialiste n'est pas du tout opposé à la Genève internationale et admet volontiers que ces deux institutions y apportent une contribution importante. Simplement, ces deux subventions sont apparues, non avec le projet d'origine du budget, mais en cours de route, en novembre. Nous considérons qu'il s'agit d'une affaire beaucoup trop importante pour être traitée par un simple amendement, sans explication particulière, sans informations sur l'ensemble du fonctionnement de ces institutions et sur leur budget général permettant de savoir ce que représente la contribution de la Ville de Genève et ainsi de suite. Nous attendons du Conseil administratif une proposition en bonne et due forme, assortie d'une demande de contribution financière, que nous traiterons correctement et non pas à la sauvette. C'est le sens de cette coupe. Pour l'instant, nous ne pouvons pas encore justifier ces subventions et les ajouter in extremis.

M. Hubert Launay (AdG). Je voudrais rappeler que ces amendements, même s'ils partent d'un bon sentiment de la part de M. Muller, sont inacceptables, si on veut voter un budget, puisque la marge est maigre. 60 000 francs sur ces deux amendements, comme 60 000 francs sur d'autres amendements qui viendraient du Conseil administratif, ce n'est pas acceptable. Mis à part quelques amendements que nous accepterons, car nous nous sommes mis d'accord à leur sujet et qu'ils rentrent dans les comptes que nous avons faits, nous ne pouvons rien accepter de plus, pour le moment, vu la situation budgétaire.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je retiens essentiellement la déclaration que vient de faire M. Kanaan à ce propos. Je considère donc que le Conseil municipal ne verrait pas d'un mauvais œil un retour de ces demandes de subventions, avec des explications plus circonstanciées sur le travail effectué par ces deux organismes, et qu'il nous permettrait ainsi de continuer à les soutenir, puisque nous avons déjà entamé ce processus l'an dernier. C'est, en effet, je crois, pour notre Ville et surtout pour les internationaux, qui nous sont proches, et vous le savez, une manière assez symbolique tout de même de participer à leur existence. Mais nous espérons alors, fort de cette déclaration, pouvoir revenir auprès de vous et nous faire entendre et, surtout, faire mieux connaître le travail de ces deux organismes.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce cas de figure illustre bien certains propos tenus par nos collègues tout à l'heure, en particulier par Marco Ziegler, quant à la marge de manœuvre. En définitive, en commission des finances, il est assez simple de dire oui à ce genre de diminution, mais, en réalité, il faut reconnaître que nous n'avons pas pris en compte l'aspect «engagement». Il est certain que, si nous oublions le sens du terme «engagement», année après année, nous pourrions économiser beaucoup d'argent. Lorsque, tout à l'heure, j'ai moi-même lancé un certain nombre de pistes de réflexion, je n'ai pas eu à m'étendre sur la question des engagements. Mais j'estime que lorsque nous prenons un engagement, il faut que nous le respections. Sinon, nous perdons notre crédibilité.

Le président. Je salue à la tribune M. Olivier Cingria, notre ancien collègue.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je rectifie ce que vient de dire M. Kanaan, parce que nous avons inscrit dans le tableau des subventions, dans les pages jaunes, les deux lignes de 30 000 francs. Nous avons déjà, Monsieur Kanaan, dans le projet de budget que nous vous avons présenté au mois de septembre, indiqué ces deux subventions de 30 000 francs. Elles sont écrites noir sur jaune.

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 30 000 francs pour le Club de la presse est refusé par 36 non contre 27 oui (1 abstention, conformément à l'article 30).

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 30 000 francs pour le Centre d'accueil des internationaux est refusé à la majorité.

Page 13, cellule 8001, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Institutions privées (Union des syndicats du canton de Genève, page jaune 75).

Le président. Nous passons à l'amendement présenté par l'Alternative. Il s'agit de créer une ligne pour accorder une subvention de 6000 francs à l'Union des syndicats du canton de Genève.

M. Daniel Sormanni (S). Juste quelques mots pour présenter le pourquoi de ce petit amendement. Cette subvention avait été supprimée l'an dernier et, en ce

qui concerne l'Alternative, cela nous avait échappé. Je pense que la municipalité doit maintenir son petit soutien financier à l'Union des syndicats du canton de Genève; ce soutien représente la contribution de la Ville aux partenaires sociaux du canton, et je pense que cela peut être voté.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité.

*Page 13, cellule 9001, Contrôle financier,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. J'ai un amendement du Parti socialiste, qui consiste à ajouter 60 000 francs pour le rétablissement des honoraires au montant initial.

M. Sami Kanaan (S). Cet amendement provient d'une discussion qui a eu lieu au sein de la commission des finances. Le groupe socialiste avait proposé d'ajouter un poste au Contrôle financier, dans la mesure où nous estimons que le Contrôle financier fait très bien son travail, mais est chroniquement surchargé. Je crois que l'ensemble de ce Conseil a tout intérêt à bien équiper le Contrôle financier, parce qu'il fournit un travail utile à tous et à toutes. Plusieurs membres de la commission des finances ont proposé alors de compenser ce poste supplémentaire par une baisse dans le budget disponible pour les honoraires. Les honoraires en question concernent des mandats que le Contrôle financier confie à des sociétés spécialisées, extérieures au Contrôle financier.

Dans le rapport initial sur le budget, il avait été expliqué que le Contrôle financier avait de plus en plus de tâches extrêmement spécialisées à confier à l'extérieur, en particulier dans le domaine informatique, qu'il n'était pas nécessaire de créer des postes pour cela, parce que c'était surcharger inutilement le bateau, et qu'il demandait cette marge de manœuvre supplémentaire pour ces mandats extrêmement spécialisés. Nous trouvions justifiée cette augmentation de 60 000 francs, qui a été supprimée par la commission des finances, et nous demandons donc que ces 60 000 francs soient accordés au Contrôle financier.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous êtes face à un choix et à un problème interne à l'administration. Le Contrôle financier a un effectif qui, à ce jour, lui convient. Nous avons besoin d'un montant dans le groupe 31 pour assurer des mandats parfaitement spécifiques. Vous avez raison, Monsieur Kanaan, de rappeler que le Contrôle financier n'a pas la science infuse, que des problèmes spécifiques se posent, dans le cas de certains

subventionnés, et qu'il y a, alors, besoin d'aide extérieure. C'est la raison pour laquelle il n'est pas nécessaire de créer un poste supplémentaire, mais, par contre, de conserver cette ligne dans le groupe 31. Je vous propose donc de confirmer la ligne dans le poste 31.

M. Pierre Losio (Ve). Il s'agit d'un amendement de l'Alternative, et non pas uniquement d'un amendement socialiste, et nous le soutiendrons.

Mis aux voix, l'amendement pour le rétablissement des 60 000 francs supprimés par la commission des finances est accepté sans opposition (quelques abstentions).

*Page 13, cellule 8001, Conseil administratif,
groupe de comptes 367, Etranger.*

Le président. Je prie le Parti démocrate-chrétien de bien vouloir m'excuser, j'ai sauté allègrement par-dessus un de leurs amendements qui concernait encore la cellule 8001. Il s'agit d'enlever 250 000 francs, c'est-à-dire de supprimer la ligne que la commission des finances a ajoutée en faveur du Fonds municipal d'aide humanitaire nouvellement créé.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Personne dans cette noble assemblée ne peut mettre en doute le dévouement et l'intérêt du PDC pour les causes humanitaires. Jusqu'à maintenant, chaque demande ponctuelle a été soutenue et c'est très bien ainsi. Voilà pourquoi nous émettons les plus grandes réserves vis-à-vis d'un fonds municipal d'aide humanitaire sous cette forme-là, car verser directement à une autre municipalité les montants que nous aurons décidés expose ces montants à être utilisés en fonction de la sensibilité politique des municipalités.

Les œuvres d'entraides – les ONG – sont là justement pour éviter de politiser l'attribution de l'aide humanitaire. Les deniers publics que nous serons appelés à distribuer doivent être à l'abri des aléas politiques des pays bénéficiaires. Il est normal qu'une municipalité telle que Genève soutienne toutes les demandes humanitaires, mais nous devons absolument éviter que cela soit inscrit sous la forme d'un fonds municipal.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Dans le groupe 36, dans le département de M. Rossetti, un certain nombre de montants et de lignes peuvent

parfaitement convenir à ce genre d'actions humanitaires. Je ne vois pas la raison, bien que je comprenne que cela parte d'un bon sentiment, d'ajouter 250 000 francs. M. Rossetti dispose d'une enveloppe, dont il fait un usage tout à fait juste et heureux; il n'y a donc pas de raison d'alourdir encore les charges, même si, sur le fond, votre amendement part d'un bon sentiment.

M. Pascal Holenweg (S). Cet amendement est aussi, pour l'Alternative, une réaction à sa propre tendance à présenter régulièrement, à ce Conseil, des demandes de soutien ponctuelles à la suite d'événements particuliers. Nous en avons assez de devoir revenir tous les mois devant vous avec des demandes de soutien concernant d'abord l'Algérie, ensuite la Bosnie, et le Kosovo, finalement l'Amérique centrale, et nous avons préféré vous proposer la création d'un fonds qui puisse être à disposition pour ce type d'action.

S'agissant de la réticence du Parti démocrate-chrétien à ce qu'une municipalité ici soutienne des municipalités là-bas, j'hésite entre ne pas comprendre cette réticence ou trop bien la comprendre. Il est vrai que, très récemment, en Amérique centrale, des conflits sont survenus dans la répartition de l'aide, en particulier au Nicaragua, entre les municipalités sandinistes et Caritas, Caritas soutenant les municipalités et les régions auxquelles le gouvernement en place au Nicaragua décidait d'affecter de l'aide, les municipalités sandinistes décidant, par elles-mêmes, d'affecter de l'aide sur leur propre territoire. Cet exemple précis ne doit pas empêcher la Ville de Genève, en tant que municipalité, d'établir des liens particuliers avec d'autres municipalités, précisément parce que nous ne sommes pas un Etat et que nous avons tout intérêt, du point de vue humanitaire, à ce que l'aide que nous attribuons soit accordée, non pas à des organisations non gouvernementales en tant que telles, mais à des pouvoirs locaux, quelle que soit leur couleur politique. C'est la raison pour laquelle la création de ce fonds a été proposée. Encore une fois, il ne s'agit pas de privilégier des pouvoirs locaux en fonction de leur couleur politique, il s'agit de les privilégier en tant que pouvoirs locaux représentatifs des victimes locales de catastrophes.

M. Antonio Soragni (Ve). J'aimerais apporter une petite précision. En aucun cas, la création de ce fonds n'alourdit les charges, parce que, en commission des finances, la règle a été de réaliser des économies proportionnelles au montant. En principe, le projet était de créer un fonds de 300 000 francs; on a trouvé des économies pour 250 000 francs, sur d'autres postes, ce qui fixe la hauteur de ce fonds à seulement 250 000 francs.

De plus, j'aimerais préciser le libellé exact de ce fonds, tel qu'il est ressorti de la commission des finances, il s'appelle: «Fonds municipal d'aide humanitaire en

faveur des collectivités publiques». Il s'agit donc bien d'une aide de la municipalité à une autre municipalité, victime de catastrophe naturelle. Cela n'entre pas en concurrence avec les actions que M. Rossetti peut entreprendre dans un certain nombre de cas. Par la création de ce fonds, nous voulions donner un signe important de la solidarité de Genève avec les autres municipalités du monde qui sont dans des situations difficiles.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). S'il est très important que Genève continue à se manifester chaque fois qu'il est nécessaire en matière humanitaire, nous maintenons qu'il est totalement inadéquat de voter 250 000 francs aujourd'hui pour un fonds spécial, alors que l'argent qui devrait être attribué est à négocier de fois en fois, avec peut-être même des suppléments. Il y aura des circonstances où il faudra donner plus, d'autres circonstances où on pourra donner moins, mais il est très important que cela se fasse ici, au Conseil municipal, et de cas en cas. Voilà pourquoi nous maintenons le retrait de cette somme.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je conviens avec les Verts que le fonds a été constitué de manière sage et que ce fonds a été prélevé sur un certain nombre de lignes, de telle manière à pouvoir obtenir un montant cohérent destiné à l'aide municipale à l'égard des collectivités publiques. Les libéraux soutiendront l'amendement des démocrates-chrétiens, non pas que le montant du fonds pose problème, mais parce que le principe du fonds, quant à lui, pose problème, car qui dit «fonds» dit inévitablement règlement d'application. Et compte tenu du fait que nous mettons ce montant dans le budget d'exploitation et non pas dans le budget d'investissement, cela crée implicitement l'obligation de dépenser l'intégralité du fonds.

En l'état, qu'une ligne soit attribuée pour garantir au Conseil administratif un certain montant, peut-être supplémentaire, en vue de l'aide humanitaire, c'est certainement un acte généreux de notre Conseil, qu'il faut saluer. Mais l'acceptation du principe d'un capital à disposition, dont on ne sait qui l'attribuera et comment, à la faveur de critères qui ne sont aujourd'hui encore en rien déterminés, nous amène à considérer que les mécanismes qui président à ce fonds ne peuvent être favorablement salués par notre Conseil municipal. Le groupe libéral vous invite à renoncer au principe du fonds tant que ses méthodes de fonctionnement n'ont pas été définies de manière concrète.

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG). L'Alliance de gauche soutiendra le principe de ce fonds humanitaire. Même si nous avons émis des réserves en commission

des finances sur la constitution de ce fonds, élaboré en prenant un peu à gauche, un peu à droite, sur différentes solidarités, nous vous appelons quand même à soutenir ce fonds.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je voudrais donner une illustration de notre réticence à fixer ce fonds définitivement. Quand on imagine – à Dieu ne plaise – une catastrophe au Tibet, en aucun cas, nous n'aimerions verser une somme à une municipalité chinoise.

M. Daniel Sormanni (S). J'aimerais juste répondre par des arguments de fond et concernant la technique budgétaire. Compte tenu des modifications intervenues dans la loi sur l'administration des communes, je vous rappelle que, si on veut voter quelque chose en cours d'année, il faudra trouver une économie ou une recette équivalente. Par conséquent, cela se justifie pleinement de fixer, aujourd'hui, des économies correspondantes dans les comptes.

En effet, il vous sera impossible, dans le cas où vous souhaiteriez présenter une proposition d'aide ponctuelle, de nous proposer, en contrepartie, une recette supplémentaire ou une économie budgétaire. Par conséquent, autant le faire maintenant. Si vous ne faites pas confiance au Conseil administratif sur cette problématique de catastrophe naturelle, je ne sais pas, alors, sur quoi nous allons lui faire confiance.

Mis aux voix, l'amendement proposant d'enlever les 250 000 francs attribués au Fonds municipal d'aide humanitaire est refusé à la majorité.

Page 21, cellule 0009, Direction des systèmes d'information, groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.

Le président. J'ai reçu un amendement de M. Muller pour un ajustement d'amortissement concernant le crédit «PIQ 1997», il s'agit d'enlever 37 536 francs.

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité.

Page 21, cellule 100100, Direction et secrétariat du département.

Le président. J'ai reçu un amendement du Parti libéral qui demande le regroupement des lignes 31 du département N° 1 (cellules 100101 à 1006)

sous la cellule 100100, Direction et secrétariat du département. M. Froidevaux va nous expliquer cet amendement, parce que je ne l'ai pas très bien compris.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Effectivement, l'amendement, tel qu'il est libellé là, n'est pas très clair. Une feuille de calcul qui permettait de mieux le comprendre lui était jointe, mais je comprends aussi que l'administration ne vous l'ait pas remise, parce que cette feuille de calcul était, évidemment, austère.

Il s'agit dans cet amendement de reprendre une idée qui n'appartient pas aux libéraux – je rends à César ce qui est à César – mais aux Verts. Ces derniers se sont battus pour examiner, dans le détail, comment atteindre l'un des objectifs fixés par le Conseil administratif: le rétablissement des finances municipales à travers, notamment, une réduction des postes 31.

Dans le cadre des débats de la commission des finances, il est apparu qu'il existait une piste. Cette piste consistait à rassembler chacun des postes 310 à 319 sous la rubrique «Direction du département», de telle manière que le Conseil municipal ne débattre plus de l'utilité d'acheter un télécopieur pour un service ou de la consommation de papier d'un autre service, mais qu'il accorde au président du département des enveloppes globales, en l'espèce dix, qui correspondent à l'entier de ce que le Conseil municipal considère être ses besoins. La commission des finances, après étude, a choisi de ne pas retenir cette solution. Il ne l'a pas retenue parce qu'on lui a soufflé que, même si cette solution était nécessaire et utile, elle impliquait une mise en œuvre complexe.

En ce qui nous concerne, d'entente avec notre magistrat, nous avons décidé de poursuivre dans cette voie, parce que nous considérons qu'il s'agit d'une des rares manières crédibles, d'une part, d'améliorer la qualité du débat budgétaire qui porterait alors sur des montants globaux indiquant l'ensemble des besoins de l'administration, et non plus sur le feuille à feuille de la consommation de chacune des photocopieuses, et, d'autre part, cela nous permettrait d'intervenir à l'égard des groupes 31 sans avoir à passer par le système linéaire mis en œuvre par la commission des finances. Si vous reprenez le rapport de majorité sous la rubrique «amendements proposés par la commission des finances», vous verrez que, s'agissant du département de M. Muller et de ses groupes 31, il a été décidé une diminution linéaire de l'ensemble de ces postes. La commission des finances savait que cette démarche n'était ni heureuse, ni adéquate, mais c'était, pour elle, une manière d'affirmer que les groupes 31 devaient être réduits.

Les libéraux acceptent pleinement cette réduction linéaire. Les libéraux, comme ils l'ont fait publier par la presse, approuvent pleinement les objectifs du Conseil administratif concernant la réduction des groupes 31 et marquent, à cet

instant, leur intention ferme de voir le débat sur les groupes 31 devenir sensiblement plus intéressant en vous indiquant, en une seule ligne, les montants à disposition: pour l'énergie, pour les prestations de service acquises à l'égard des tiers, pour les rubriques «Divers». Nous vous suggérons, en conséquence, d'approuver, d'entente avec le magistrat, cet amendement.

M. Antonio Soragni (Ve). Je remercie M. Froidevaux d'avoir relevé que cette piste avait été proposée, l'année dernière, par les Verts. Nous étions allés en commission des finances avec la ferme intention de la reproposer cette année. Il s'est avéré que les consultations que nous avons eues avec les Services du contrôle des finances des communes ont fait apparaître que cette méthode semblait très compliquée et qu'elle allait mettre dans des situations très difficiles les départements. C'est pour cela que nous n'avons pas osé aller de l'avant. M. Froidevaux nous apprend aujourd'hui qu'il y a un département qui se propose de tenter l'expérience. Nous sommes tout à fait d'accord de le soutenir. On verra bien, l'année prochaine, si ce mode de fonctionnement est viable et praticable et s'il peut être étendu à d'autres départements.

M. Daniel Sormanni (S). Le groupe socialiste a choisi l'option inverse. On nous propose une solution qui mérite d'être étudiée, mais on nous propose tout de suite de passer à l'action, de regrouper les rubriques et on nous propose de le faire sans aucun contrôle et sans contrepartie pour le Conseil municipal. Actuellement, ce Conseil municipal se plaint d'avoir des difficultés à définir une ligne politique à travers les lignes budgétaires. Avec cette solution, il en aura encore moins la possibilité.

Par conséquent, nous demandons d'étudier cette problématique, d'abord d'une manière générale – et ce n'est pas seulement sur les rubriques 31 qu'il faudrait le faire – en incluant des contreparties, c'est-à-dire la manière dont le Conseil municipal va contrôler, politiquement, le regroupement en une seule rubrique de tous les postes 31, qui représentent un certain nombre d'actions et d'engagements du département sur diverses problématiques. Pour le moment, vous n'auriez aucune justification aux comptes.

Nous disons donc oui à l'idée de base, parce qu'elle va dans le sens de la nouvelle gestion publique, mais nous n'avons ni les contreparties ni les indicateurs qui définissent une quelconque politique dans ce sens. Par conséquent, nous ne pouvons accepter ce regroupement aujourd'hui. Par contre, nous vous demandons de venir avec des propositions concrètes et des expériences pilotes de nouvelles gestions publiques pour l'an prochain – c'est ce que l'on vous demande depuis bientôt cinq ans, Monsieur Muller.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Lors de la présentation du budget, j'avais écouté attentivement M. Froidevaux et, dans son intervention, il était fermement opposé au projet de budget et puis, là, calmement, M. Froidevaux propose de revoir la gestion, etc. Je demande alors, Monsieur le président, pouvez-vous poser la question suivante à M. Froidevaux et au groupe libéral: auraient-ils changé d'avis et voteraient-ils le budget maintenant? Ces propositions indiqueraient-elles qu'ils sont pour le budget, ou visent-elles seulement à le modifier, puis à voter non, ce soir, à la fin de nos travaux?

M. Sormanni a très bien expliqué, dans le détail, les compléments nécessaires à l'application d'une telle proposition. Ce travail doit se faire en commission, avec une étude préalable menée par le Conseil administratif. Je regrette de le dire, mais, si on fait des propositions et qu'ensuite on vote non, cela ne va pas, car soit on est concret jusqu'au bout, soit on reste à la buvette!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Visiblement, il y a un petit problème et nous devons encore vérifier la justesse de cet amendement par rapport à la LAC. Quoi qu'il en soit, il s'inscrit parfaitement dans le sens d'une modernisation de l'administration municipale, puisque cela va dans le sens de la motion déposée il y a cinq ans, comme l'a signalé M. Sormanni, par le groupe socialiste et acceptée par l'ensemble des partis, hormis l'Alliance de gauche. Cela va dans le sens du NPM (New Public Management).

Nous sommes en train de mettre en place le contrôle de gestion, donc nous pourrons avoir les outils pour justifier cette modification aux comptes si besoin est. Je crois que, pour le moment, cet amendement est prématuré, mais faites-le voter et on rectifiera, si nécessaire, au troisième débat.

M. Pierre Losio (Ve). En ce qui concerne la procédure elle-même, il est effectivement possible de faire comme cela est proposé. On regroupe les lignes qui doivent figurer à la direction du département, à trois positions, et, à la fin de l'exercice, on réinjecte dans les cellules de chaque service, de façon qu'on puisse avoir un contrôle politique de ce qui s'est fait. La procédure est donc tout à fait possible et, nous, nous nous engageons à soutenir cette procédure et nous nous réjouissons de connaître le bilan effectif de cette activité. Cela créera-t-il des complications dans l'organisation du département, dans la gestion des postes 31, des surcharges de travail? Nous nous réjouissons de savoir effectivement et concrètement ce que cela va signifier.

Je vois que M^{me} Sapin est en grande discussion avec le magistrat. En ce qui me concerne, j'ai eu une très longue discussion sur le sujet avec M. Suter, directeur

des Services financiers de l'Etat, qui m'a confirmé que c'était une procédure tout à fait correcte, qu'il suffisait pour le contrôle de réinjecter tous les postes 31 dans les différents départements, afin de contrôler ce qui s'y est passé.

Pour terminer, je tiens quand même à ajouter que j'ai bien apprécié l'intervention de M. Lyon, qui mettait le doigt sur le type de contradictions que le Parti libéral peut avoir. Cela ne serait-ce que pour illustrer le proverbe qui court à la commission des finances: «Jean-Pierre Lyon au balcon, Pierre Muller, rude hiver.»

M. Hubert Launay (AdG). Une grande partie de ce que je voulais dire a été dite par mon camarade Lyon. Je crois que le problème est effectivement le suivant. On a travaillé pour avoir un budget, ce qui n'était pas du tout évident, je le répète, pour les différentes forces de l'ex-Alternative. On est à présent parvenu à un accord et je ne voudrais pas que l'on tranche, aujourd'hui, sur un sujet tel que celui évoqué par M. Froidevaux, qui est un sujet qui demande réflexion et discussion. On a déjà connu cela, dans d'autres temps, dans d'autres budgets, où des amendements étaient proposés, à la dernière minute, par les Partis libéral, démocrate-chrétien ou radical. Ces amendements n'ont pas été discutés et donnent l'impression, comme l'a dit M. Lyon, que leurs auteurs sont prêts à voter le budget. On sait que le Parti libéral ne votera pas le budget, on sait que ce qu'il propose là pose problème, en tout cas pour l'Alliance de gauche, je vous rappelle la polémique que nous avons eue à l'époque sur le *New Public Management*.

On peut faire des pas, mais ces pas demandent à être concrétisés, justement, pas à pas, dans une commission, pour voir jusqu'à quel point la proposition de M. Froidevaux est acceptable. Mais ce n'est pas cet après-midi, ni ce soir, que l'on pourra trancher là-dessus. Nous sommes donc opposés à toutes modifications de dernière minute, donc à l'amendement de M. Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aimerais juste ajouter deux choses. D'abord, j'aimerais vous dire que, depuis le temps que les libéraux ne votent pas le budget, ils aimeraient bien finir par le voter. C'est la raison pour laquelle ils apprécient de vous donner quelques pistes pour vous signifier que, peut-être dans cette direction-là, vous finiriez par avoir un budget voté par les libéraux et par l'Entente. Je regrette donc que vous ne vouliez même pas nous entendre. Deuxième remarque: ledit amendement n'a pas d'effet sur les résultats du budget, puisque, en francs et centimes, le résultat est exactement identique.

Cela dit, je prends note du fait que le Conseil municipal est contre cet amendement, qu'il a des motifs, que je ne m'explique pas, mais je tiens à dire que M^{me} Sapin, quant à elle, a des arguments sévères contre cet amendement, puisque,

à ses yeux, et malgré les propos du responsable de la surveillance des communes au département de M. Cramer, malheureusement pour nous, un tel amendement n'est pas conforme au droit. C'est la raison pour laquelle nous le retirons et nous avons été heureux d'avoir eu cette discussion avec vous.

Le président. Bien, l'amendement est retiré. Il est midi, nous allons faire une pause et nous reprendrons à 14 h.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2518
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2518
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B). Suite du premier débat	2518
4. Propositions des conseillers municipaux	2555
5. Interpellations	2555
6. Questions	2555

La mémorialiste:
Marguerite Conus